

# ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 aout 2022 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-deux, le trente aout, l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHATEAU VILLE-VIEILLE, **composée de 1193 voix**, dûment convoquée le 11 aout 2022, s'est réunie en assemblée générale à la salle polyvalente d'Aiguilles, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

### PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
RANDU Franck	Vice-Président		42
BOREL Claude	Propriétaire	Michel MOUTTE	3
MASCHIO Jean-Pierre	Propriétaire		1
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	Michel MOUTTE	2
THIERS Jacques	Propriétaire		1
MOUTTE Michel	Président		4
SEGATO Robert	Propriétaire	THIERS Fernand	10
THIERS Jackie	Propriétaire		7
EYMEOD Pierre	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
GALLAND Pierre	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
PASCAL Jacky	Propriétaire		3
Commune de Château Ville-Vieille	Propriétaire	Représentée par Jean-Pierre MASCHIO et Laurent JOUBERT	583
THIERS Fernand	Propriétaire		10
THIERS Léone	Propriétaire	THIERS Elné représentant légale	8
ALLAIS André	Propriétaire		5
TOYE Joseph	Propriétaire	TOYE Thierry	7
PINONCELLY Suzanne	Propriétaire		3
SERRE Faustin	Propriétaire		1
HUMBERT Roger	Propriétaire		8
RANDU Eric	Propriétaire		19
HAUBERT Isabelle	Propriétaire	RANDU Franck	5
Association des Propriétaires Fonciers	Propriétaire	Michel MOUTTE	11
TOTAL DES VOIX			736

**Soit suffrages exprimés : 736 voix pour une Assemblée Générale de 1193 voix au total.  
Le quorum étant atteint la séance peut commencer.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport financier
- Rapport Moral
- Approbation des comptes
- Projet d'extension de l'AFP
- Questions diverses

**XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

**Le Président fait lecture de son rapport moral :**

Alpage de Fontantie-Sommet Bucher :

Le diagnostic pastoral demandé l'an dernier et qui s'étale sur 3 ans pour un montant de 12500 € sera subventionné à hauteur de 5940 € par la Région. Nous avons demandé 8100 € Pour la Cabane du Sommet Bucher le Conseil Municipal a demandé et obtenu une subvention pour la réalisation des travaux ainsi qu'une subvention pour les prestations de l'architecte Laurent Escanez. Le dossier pour lancer les AO a été discuté avec l'architecte en juillet et sera prêt début octobre, pour une réalisation espérée avant fin juin 2023.

Le périmètre de protection de la source qui alimentera cette cabane (ainsi que les chalets de Château et le Clôt de Charmanière a été réalisé par la corvée des chasseurs que je remercie vivement, en juillet cette année. Le bois (plus de 10m3) a été fourni par la commune ainsi que toutes les fournitures nécessaires et la location des engins. Le sciage restant à charge de l'AFP comme décidé en Conseil Syndical.

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle extension de l'AFP, par délibération N° 2022-32 du 30/05/2022 et pour laquelle il sera demandé à l'AG de délibérer. Cette extension porte sur les sections O et N du cadastre pour une superficie de 185 ha soit un peu moins de 7% du périmètre de l'AFP.

Lors de la discussion avec le GAEC les Cordeliers pour remplacer la convention communale par une convention AFP, il est apparu que les îlots déclarés à la PAC par les éleveurs ne recouvraient pas précisément les surfaces cadastrales, ce qui se traduit pour l'AFP et pour la commune par un manque à gagner. Le directeur du service PAC de la DDT a bien voulu me remettre une copie des îlots anonymisés. Nous provoquerons une réunion dans l'automne avec l'ensemble des groupements et des éleveurs ayant des conventions sur le massif pour que les îlots soient strictement calqués sur les surfaces cadastrales puisque les conventions communales actuelles seront caduques quand il y a extension du périmètre et sont à remplacer par des conventions tri-partites ONF/Groupements ou Eleveurs/AFP sur parcelles relevant du régime forestier.

Alpage de Chalvet -L'Agrenier:

Les cabanes de Chalvet et de l'Ouragan ont fait l'objet de travaux indispensables de réhabilitation pour les rendre habitables malgré leur petite dimension. Les Captages ont dû être repris, prise d'eau à Chalvet et collecte d'une nouvelle source à l'Ouragan. Je remercie Jean-François Martinet et Christophe Monnet pour leur réactivité, ce qui a permis d'éviter tout conflit avec les bergers. Tous ces travaux, or la prise d'eau de Chalvet avaient été

anticipés lors de réunions du Conseil Syndical comme discuté en AG l'an dernier et ont été subventionnés de 50 à 75%.

L'éclairage des cabanes sur Chalvet et l'Ouragan avec panneaux photovoltaïques vient d'être terminé, travaux pour lesquels l'AFP a demandé en 2021 et obtenu une subvention du département à hauteur de 50%

Pour 2022, nous avons présenté un dossier pour subvention d'un bloc toilette- salle de bain à adossé à la cabane existante de Chalvet.

Pour l'Ouragan, nous avons lancé fin 2021 avec l'architecte Crystel Da Silva un projet de nouvelle cabane qui serait supporté par la commune et présenté le dossier de subvention correspondant suivant mesure FAEDER (75%). Il s'agit d'un dossier très conséquent de l'ordre de 165.000 € HT et il faudra voir si la commune a les moyens de le réaliser en fonction des budgets 2023-24 et de l'évolution des conditions économiques. La pré-étude de 2500 € a été financée par l'AFP.

Il n'y a pas eu de travaux sur la cabane du Bosquet hors entretiens mineurs et les éleveurs ont installé eux-mêmes des placards adossés à la cabane.

Concernant les travaux de débroussaillage confiés à l'ONF par la commune fin 2020, la coupe des chablis sur le secteur du Pinet a été réalisée en septembre octobre 2021 et les troncs débités mis en tas au pied des arbres sont donnés au pillage, avec priorité donnée l'an dernier aux habitants de Meyriès. Sur le secteur du Villard, l'élagage est réalisé à 90 % et sera terminé cet automne 2022. De ce fait l'ONF n'a pas encore présenté à la commune sa facture et l'AFP n'a pas payé sa participation à cette opération (11000 €)

Une visite avec le technicien de la Chambre d'Agriculture, JM Rayne, sur place en septembre 2021 a conclu qu'une opération de sylvo-pastoralisme sur le secteur du Villard pourrait être aussi conduite. Elle consisterait à couper une majorité des arbres de moins de 30 ans pour rouvrir les milieux mais ne pourrait être qu'une opération financièrement blanche. S'il y a des candidats pour cette opération, qu'ils se fassent connaître.

En 2021 cet alpage a subi plusieurs attaques de loups et ceci s'est reproduit largement en 2022.

Jean-Pierre Maschio s'est beaucoup investi pour faciliter la vie des bergers sur Chalvet et je tiens à le remercier chaleureusement devant vous tous.

Pour cet alpage nous avons donc dépensé entre captages et cabanes 48000 € subventionnés à 50 ou 75%. Nous avons aussi présenté un dossier pour refaire l'abri bois de l'Ouragan et obtenu l'accord de subvention à hauteur de 50% mais nous l'avons différé en attente de décision sur le projet de nouvelle cabane.

#### Alpage de Péas :

Je pense que tout le monde est au courant du conflit qui a éclaté en août 2021 entre les bergers et le Groupement, conflit porté devant les tribunaux et très médiatisé. Le Groupement a souhaité avoir avec la commune, l'AFP et les habitants une réunion de clarification tenue en décembre et par ailleurs Christophe Monnet, référent de l'alpage et moi-même avons rencontré, à leur demande, les bergers en leur précisant bien les limites de notre intervention et notre obligation de rester impartiaux dans cette affaire. Les dates des procès civil et Prudhomme ont été reportés plusieurs fois.

Il y a eu donc plusieurs changements de bergers sur Péas en 2021 et une très grosse attaque de loups en fin d'estive.

Au niveau des cabanes, pour celle du bas nous avons exigé la mise en place par le groupement d'un périmètre de protection autour de la source pour la durée de l'estive ce qui a permis de garantir la qualité de l'eau et évité pour le moment une reprise du captage.

Le grand parc de tri a été refait en juin-juillet 2021 grâce à une subvention présentée au département et acceptée à hauteur de 50%. Il faudra prévoir en 2023 de refaire le petit parc attenant. Une quarantaine d'arbres (pins) sur parcelles communales ont été marqués à ma demande autour du parc de tri et pourraient être coupés pour améliorer la visibilité. Si une personne est intéressée pour les couper, les évacuer et éliminer les branches, qu'elle se fasse connaître et nous passerons une convention avec elle.

Le captage de la source, identifiée et testée conforme pour la cabane du Col a fait l'objet en 2021 d'une demande de subvention auprès de la région qui a été acceptée à hauteur de 75%. Il sera réalisé d'ici l'automne 2022

L'installation électrique depuis panneaux photovoltaïques, pour un montant de 5 300 €, avec subvention à 50% vient d'être réalisée sur la cabane du Col.

Pour cet alpage nous avons donc dépensé ou engagé entre captages et cabanes 46 500 € subventionnés à 50 ou 75%. La reprise du captage du bas et sa protection ont fait l'objet aussi de demandes de subventions auprès du département à hauteur de 50% et acceptées mais ces travaux ne sont pas indispensables à ce jour car la protection du captage par filets a fait que les analyses de l'eau restent bonnes.

Comme pour Chalvet nous avons présenté cette année un dossier pour subventionner un module toilettes-Douche avec eau chaude à adosser à la cabane.

Le montant total des 2 projets des toilettes et douche avec eau chaude s'élève à 31 009 € pour lesquels nous avons fait une demande de subvention de 75% auprès de la Région dans le cadre du Programme de Développement Rural.

J'avais repris une vieille idée auprès du Conseil Syndical et du Conseil Municipal à l'automne 2021 de monter un projet pour la réouverture du Canal de Péas depuis le torrent sous la mine d'amiante jusqu'au Col la Crèche. Le dossier avec l'aide du Parc a reçu l'aval de l'Etat de ce projet de contrat Natura 2000. Il a été présenté par la Commune avec demande de financement à 80% par l'Etat et l'Europe. Nous attendons dans les semaines à venir la décision définitive mais les derniers échos sont positifs. S'il se fait ce sera vraiment une fierté personnelle.

#### Alpage de Souliers :

Rien à signaler côté AFP, sachant quand même que le Groupement a installé sur le secteur communal de Grand Bois, une pompe solaire pour alimenter le troupeau en eau.

Donc, globalement l'AFP a pu présenter un grand nombre de projets dont la grande majorité va dans le sens d'améliorer les conditions de vie des bergers, auprès de la Région et du Département et ils ont tous été acceptés et subventionnés. Comme les subventions sont versées à la fin de réalisation des travaux, le Conseil Syndical a donné autorisation le 09/06/2022 au Président de demander un crédit relais de 32 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux en cours. Le principe de l'emprunt de trésorerie avait déjà été validé par le Conseil Syndical lors de l'approbation du budget 2022 pour 40 000 € mais 32 000 € ou moins nous suffiront.

#### Zone derrière Ville Vieille :

Pour la deuxième année consécutive, nous avons fait pâturer pendant quelques jours la zone entre le Pied La Casse et la zone brûlée en nous débrouillant pour fournir l'eau au troupeau. C'est mieux que rien.

Pour la zone brûlée en 2017, après beaucoup de relances auprès de la DDT, la Préfecture a donné son accord à l'AFP, de couper les arbres morts et de les évacuer par le haut, en septembre 2021, mais seulement pour un an. Une convention a été passée avec André Humbert pour se faire et les arbres morts ont été coupés sur une grande partie, il reste à les évacuer. Xavier Moutte, propriétaire d'environ 6ha a convenu avec AH de faire lui-même cette opération sur ses parcelles mais n'a pas encore commencé. Il est à craindre que la Préfecture s'en tienne à son calendrier et suspende l'opération bientôt. Mais chacun doit prendre ses responsabilités.

### **Rapport Financier**

Le Président expose ce qui suit

Les résultats de l'exercice 2021, validés par la trésorerie font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 63 490 €

Un excédent d'investissement de 8 555 €

Budget Primitif 2022 :

Il est équilibré à 238 621 € dont 146 630 € d'investissements et 91 991 € de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 de 63 590 € permet de réaliser le programme de travaux très conséquent engagé. Le crédit relais, vu plus haut supporte le reste à financer sur les opérations subventionnables.

Le Conseil Syndical du 15/02/2022 a approuvé les comptes 2021 et validé le budget 2022 qui vous est présenté.

Je vous demande d'approuver ces comptes

Les travaux en cours, décidés par le Conseil Syndical et qui seront terminés en 2022 représentent 94 230 € (Chalvet 47877€, Péas 46450 €), ce qui est considérable mais était nécessaire et les subventions accordées sur ces travaux seront de 59 310€ soit 63 % en tenant compte des postes abandonnés car jugés non indispensables par le Conseil Syndical.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille

### **Extension du Périmètre de l'AFP**

Le Président expose ce qui suit :

Nous allons poursuivre l'extension de l'AFP en 2022, sur la base de 7% comme en 2021 comme la loi le permet. L'AFP compense le manque à gagner correspondant à la Commune, ce qui a été fait et acté par le Conseil Syndical du 9 juin 2022, en passant la rémunération de la commune de 3 à 3,80 € /ha pour l'extension 2021.

Conformément à ce qui a été discuté en Conseil Syndical et accepté par le Conseil Municipal, l'extension du périmètre de l'AFP cette année se fera en incorporant les parcelles forestières communales des sections O et P, objet des conventions de pâturage avec le GAEC des Lilas (Samuel Durand) et Olivier Humbert pour un total de 184 ha3643 soit 6,98 % du périmètre actuel qui est de 2640 ha. 3360

Le Conseil Municipal, par délibération 2020-65 du 15 décembre 2020 s'est prononcé favorablement pour cette extension

L'extension se poursuivra en 2023 sur les mêmes bases. Je confirme à nouveau que cette extension ne modifie en rien les droits de vote de la Commune qui restent de **583**

Je vous demande donc de vous prononcer sur cet agrandissement suivant la liste des parcelles indiquée sur la délibération du Conseil Municipal de mai 2022 et qui sera jointe à ce Compte Rendu.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'extension du périmètre de l'AFP qui devient 2 824 ha 70 03 au lieu de 2640 ha 3360 ca précédemment

### **Questions diverses**

Communication : Comme indiqué l'an dernier Le site internet de la commune est opérationnel depuis de nombreux mois et vous avez pu remarquer que dans l'onglet AFP l'ensemble des documents et compte rendu qui peuvent vous intéresser sont à votre disposition. Il y a donc transparence totale vis-à-vis des adhérents qui veulent se tenir informés.

### **Projet Viticulture :**

J'ai informé le Conseil Syndical, il y a quelques semaines de la démarche faite par un viticulteur G ; SERGENT de Châteauneuf -Tavel qui a un projet pour développer un vignoble chez nous. Nous lui avons proposé des surfaces AFP répondant à sa demande et son choix s'est porté sur le secteur du Villard ou de Pierre Fiche. La prochaine étape est l'analyse des sols. Les statuts de l'AFP permettent d'envisager un bail de location longue durée sur cette zone qui fait aujourd'hui partie des quartiers d'estive de Ville-Vieille. Le Conseil Syndical a donné son accord de principe sur ce projet qui a retenu l'attention de la SAFER également. D'ici fin 2022 G. SERGENT créerait et immatriculerait une société d'exploitation. En 2023 il y aurait signature du bail avec l'AFP et demande de droit de plantation auprès de France Agrimer pour un premier lot de 0,5 ha (Sur 2ha alloués à la viticulture des Hautes Alpes) avec plantation en 2024.

La grande majorité des participants approuve ce projet. Léone Thiers s'interroge sur le trafic qui sera créé à Meyriès par cette nouvelle activité. Il n'est pas certain que l'accès se fera par là et compte tenu de la surface prévue ce trafic devrait rester très contenu et ne verra pas en tout état de cause de semi-remorques.

### **Loups :**

Les très nombreuses attaques et les comportements de l'animal qui attaque désormais en plein jour peuvent remettre en cause le devenir de nos alpages. C'est pourquoi le Président insiste pour que les chasseurs s'impliquent dans les plans de prélèvement autorisés par la Préfecture aux groupements. Les chasseurs veulent connaître le détail des arrêtés préfectoraux et les contraintes imposées mais ne sont pas contre cette intervention. Ils font remarquer toutefois qu'une grande partie de l'alpage de Chalvet est en réserve de Chasse.

La séance est levée à 21h 40

Le Président  
**Michel MOUTTE**  
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE  
MAIRIE  
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE